

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DU FINISTERE  
ARRONDISSEMENT DE BREST

MAIRIE DE GUIPAVAS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 DECEMBRE 2025

DELIBERATION 2025-12-76

OBJET : BREST METROPOLE – RAPPORT D'ACTIVITE 2024

L'an deux mille vingt-cinq, le dix-sept décembre, à quatorze heures, le Conseil municipal, également convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Fabrice JACOB, Maire.

Date de convocation : 11 décembre 2025

Date d'affichage : 11 décembre 2025

En exercice : 33

Présents : 28

Votants : 33

**Etaient présents :** Fabrice JACOB, Christian PETITFRERE, Anne DELAROCHE, Jacques GOSSELIN, Monique BRONEC, Joël TRANVOUEZ, Ingrid MORVAN, Philippe JAFFRES, Céline SENECHAL, Nicolas CANN, Pierre GRANDJEAN, Danièle LE CALVEZ, Catherine ANDRIEUX, Marie-Françoise VOXEUR, Claude SEGALEN, Gisèle LE DALL, Patrice SIDOINE, Eliane PICART, Aurélie MESLET, Simon DE MEYER, Daniel LE ROUX, Claire LE ROY, Pierre BODART, Catherine GUYADER, Alain LAMOUR, Isabelle BALEM, Jean-Yves CAM, Emmanuel MORUCCI conseillers municipaux.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Procurations :**

Yannick CADIOU à Anne DELAROCHE  
Morgane LOAEC à Céline SENECHAL  
Marie FOURN à Ingrid MORVAN  
Jean-Yvon BOUCHEVARO à Philippe JAFFRES  
Régine SAINT-JAL à Isabelle BALEM

**Madame Gisèle LE DALL a été nommée secrétaire de séance.**

## **BREST METROPOLE – RAPPORT D’ACTIVITE 2024**

L'article L5211-39 du code général des collectivités territoriales prévoit que le Président de l'établissement public de coopération intercommunale adresse chaque année au Maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement et l'utilisation des crédits engagés par l'établissement dans chaque commune.

Ce rapport fait ensuite l'objet d'une communication par le Maire au Conseil municipal en séance publique.

Ce document comme chaque année se structure autour de plusieurs chapitres concernant des données générales, la direction générale des services et la présentation des différents pôles fonctionnels.

Dès lors, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- **DE PRENDRE** acte du rapport d'activité 2024 de Brest métropole.

P.J. : Rapport d'activité 2024

**Décision du Conseil municipal** : Prend acte.

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME  
A GUIPAVAS, LE 18 DECEMBRE 2025

Le Maire,  
Fabrice JACOB



La secrétaire de séance,  
Gisèle LE DALL

